



Commune des
Ponts-de-Martel

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général
du jeudi 11 mai 2017, à 20h30, à la grande salle de réunion de
l'Hôtel-Restaurant du Cerf,
sous la présidence de Monsieur Vincent Robert, Président.**

Monsieur le Président Vincent Robert ouvre cette séance en souhaitant la bienvenue à chacun et passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence de quatre Conseillers communaux (M. Yvan Monard étant excusé), de l'administrateur communal et de son adjointe, ainsi que de 22 Conseillers généraux.

Absents excusés

Sylviane Barth
Aline Botteron
José Chopard
Bastien Gaberell

Absent non excusé

-

Monsieur le Président Vincent Robert constate que l'ordre du jour, tel qu'il a été envoyé est accepté :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 février 2017,
2. Comptes de l'exercice 2016,
3. Demande d'achats de terrains permettant de créer un trottoir au haut de la Grande rue,
4. Nomination d'un membre à la Commission trafic et sécurité (en remplacement de M. Olivier Fahrni),
5. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations et des agrégations (en remplacement de M. Olivier Fahrni),
6. Nomination du bureau du Conseil général.

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2017

Monsieur le Président Vincent Robert ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Vincent Robert** soumet ce procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

2. Comptes de l'exercice 2016

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Vincent Robert** ouvre la discussion concernant le rapport du Conseil communal.

Ce rapport ne suscitant aucune remarque, **Monsieur le Président Vincent Robert** donne la parole à Madame Corinne Maire pour le parcours des différents chapitres.

Les éléments suivants sont ainsi passés en revue :

- bilan condensé,
- compte de résultats,
- comptes condensés,
- comptes détaillés,

Au chapitre « Finances et impôts », **Monsieur Jean-Marc Robert** demande si lors de transactions immobilières, les lots sont prélevés par l'Etat à la commune ou est-ce que les lots ne sont facturés que lors de transactions privées.

Monsieur Didier Barth prend l'exemple de l'achat récent par la commune du bâtiment de l'ancienne cure et indique que les lots ont été facturés. Cependant, le Conseil communal a pu obtenir une réduction du montant à verser, puisqu'il s'agit d'un bien partiellement à usage public. S'il était question uniquement d'un objet du patrimoine financier, la commune serait soumise au paiement de l'entier des lots comme n'importe qui.

La lecture des comptes se poursuit avec :

- classification par nature,
- tableau des garanties,
- tableau des emprunts,
- tableau des investissements et des amortissements,
- bilan détaillé,
- investissements.

Constatant que la parole n'est plus demandée, **Monsieur le Président Vincent Robert** donne la parole à Monsieur Olivier Vallélian, secrétaire de la Commission financière, pour lecture du rapport de ladite commission.

Monsieur Guillaume Maire indique que le Parti socialiste et libre est, tout comme le Conseil communal, satisfait des résultats des comptes 2016. Cependant, il relève deux points que le parti trouve préoccupant. Le premier est la baisse des impôts des personnes physiques qui est problématique et surtout inquiétante si elle se confirme par la suite. Le deuxième point concerne les reports de charges qui sont inquiétants car inconnus pour l'année prochaine. Ce parti soutient les choix judicieux du Conseil communal, notamment concernant la réserve pour Prévoyance.ne, et remercie le Conseil communal pour la bonne gestion des affaires communales, ainsi que l'administration pour le travail fourni.

Monsieur Jean-Marc Robert annonce que c'est avec grand plaisir que le Parti démocratique indépendant a pris connaissance des comptes de l'exercice 2016. Il félicite tous les acteurs qui ont contribué à ce si bon résultat, car en 14 ans de siège au Conseil général pour sa part, Monsieur Jean-Marc Robert n'a jamais eu la chance de voir de si bons résultats. Cependant, la commune n'en a encore pas fini avec Prévoyance.ne qui lui a déjà coûté fr. 300'000.- et qui prévoit encore une douloureuse de fr. 500'000.- supplémentaires. Fr. 800'000.- de recapitalisation pour les 1'200 habitants que compte la commune des Ponts-de-Martel extrapolés à l'échelle du canton, soit 178'000 habitants fin 2015, la facture se monte alors à fr. 118'738'000.-, ceci pour palier à des problèmes de gestion, d'une manière scandaleuse de prélever les primes, et des ponts en or. Le Parti démocratique indépendant n'est pas d'accord de continuer dans cette voie-là et encourage le Conseil communal à chercher une autre alternative afin de se déparer de ce gouffre qui travaille en toute impunité et à qui l'on offre continuellement des chèques en blanc. Il en sera probablement la même chose avec la stratégie énergétique 2050, mais ce n'est pas le moment et n'engage que Monsieur Jean-Marc Robert.

Monsieur Martial Roulet indique que le Parti libéral radical se réjouit d'approuver les comptes 2016 se traduisant par un excédent remarquable et félicite le Conseil communal dans son ensemble ainsi que l'administration pour sa bonne gestion. D'un point de vue formel, le Parti

libéral radical note que l'harmonisation du plan comptable a provoqué une lecture comparative des comptes 2015 et 2016 difficile, mais par contre, elle est susceptible de donner des informations détaillées plus claires aux lecteurs, et cela dès la première lecture, ce qui est très agréable. Sur le plan de l'analyse des comptes, le résultat de plus de fr. 288'000.- avant l'attribution à la réserve proposée pour le financement des futures charges liées à Prévoyance.ne est très réjouissant. La volonté du Conseil communal d'anticiper le financement lié à Prévoyance.ne est aux yeux du Parti libéral radical tout à fait raisonnable. Toutefois, le Parti libéral radical reste navré de la nécessité de la création d'une telle réserve pour le compte de ce financement à venir, imposé par l'Etat, celui-ci n'ayant pas osé, il y a quelques années en arrière, prendre toutes les mesures qui s'imposaient, notamment la plus importante et impopulaire de toutes, à savoir passer du régime de primauté des prestations au régime de primauté des cotisations. Voyant le mur arriver plus vite que prévu, l'Etat n'a aujourd'hui plus le choix pour respecter ses engagements, notre commune doit donc garder à l'esprit qu'elle devra financier encore un montant de près de fr. 265'000.- d'ici 2020 au plus tard, ce qui n'est pas négligeable. Dans un climat conjoncturel morose, le résultat obtenu pour 2016 est bienvenu pour notre commune mais ne doit pas faire oublier les prochains investissements financièrement lourds prévus dans le plan d'investissements communal. Une gestion rigoureuse des charges courantes et des investissements est impérative pour pouvoir continuer sur cette voie. Depuis fin 2008, la dette communale a diminué de près de 25%, ce qui est remarquable. A moyen terme, l'objectif de réduction de la dette doit se poursuivre, cela tout en maintenant la qualité de vie actuelle des citoyens de notre commune. La mise en application d'une politique d'investissements réfléchie et raisonnable permettra le maintien des infrastructures existantes ainsi qu'un développement de la commune, mais cela en ne perdant pas de vue que les moyens à disposition seront limités. Au vue de ce qui précède, le Parti libéral radical acceptera donc, avec remerciements au Conseil communal et à l'administration, les comptes 2016 présentés et encourage les Conseillers généraux à en faire de même.

Monsieur Didier Barth précise que le Conseil communal n'est non plus pas content de la situation relative à Prévoyance.ne. Selon les séances suivies et les documents reçus, la caisse est actuellement bien gérée. Il y a cependant tout un boulet qu'il faut réussir à reprendre. La seule solution est de passer à la primauté des cotisations et non plus à la primauté des prestations. Il devrait normalement se prendre une décision d'ici la fin de l'année pour passer dans ce mode d'exploitation qui concerne 97% des caisses de pensions en Suisse. Nous ne sommes plus qu'alors dans les 3% restant qui sont encore à la primauté des prestations. Tout cela est soumis à la décision du Grand Conseil et aux négociations avec les syndicats et les associations du personnel. De toute façon, quoi qu'il arrive, la commune devra remettre la main au portemonnaie car même si l'on passe à la primauté des cotisations, il y aura toute une zone transitoire à financer, sinon il y a toute une génération de gens qui vont prendre leur retraite tout de suite, car cela sera bien plus avantageux de prendre sa retraite à 58 ans plutôt qu'à 67 ans. Pour la commune des Ponts-de-Martel, cela coûtera environ fr. 500'000.-, montant qui n'est pas lié à la population mais au nombre d'employés. Ces fr. 500'000.- sont pour 6 employés actifs et 5 retraités. Pour des organisations comme l'hôpital ou les écoles, on arrive à des sommes totalement astronomiques. Le Conseil communal étudie actuellement les éventuelles autres solutions à Prévoyance.ne. Il s'agit d'une démarche très compliquée et le premier chiffre reçu par le Conseil communal est encore plus impressionnant puisque le ticket de sortie de Prévoyance.ne, selon les règlements actuels de la caisse, coûterait à notre commune fr. 1'400'000.- ! Il s'agit encore de retrouver un nouvel organisme de prévoyance qui reprend les employés dans des conditions identiques et à des prix si possible comparables. D'ici la séance du budget, le Conseil communal donnera davantage d'informations à ce propos.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Vincent Robert** soumet l'arrêté d'approbation des comptes au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

Monsieur le Président Vincent Robert soumet ensuite au vote l'arrêté relatif à l'alimentation de la réserve liée à Prévoyance.ne.

Cet arrêté est également accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

Au nom du Conseil communal, **Monsieur Didier Barth** remercie le Conseil général pour ces acceptations à l'unanimité. Il confirme qu'il s'agit d'une excellente situation et il n'a jamais vu la commune dans une situation aussi favorable. Le Conseil communal fera tout pour que cela subsiste, en tous cas que des comptes noirs subsistent. Cependant, il y a des défis assez grands à relever au niveau des dépenses relatives aux infrastructures et il y a aussi ces reports du canton qui sont au-dessus de nos têtes et il est sûr qu'il y en aura. De ce fait, la situation va devenir un peu plus incertaine, ce qui sera accentué par la diminution des impôts des personnes physiques. Le Conseil communal espère qu'il ne s'agit que d'un petit soubresaut avant une stabilisation, car si cela continue de descendre ainsi, il est sûr que la situation de la commune sera un peu plus compliquée.

3. Demande d'achats de terrains permettant de créer un trottoir au haut de la Grande rue

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Vincent Robert** ouvre la discussion générale.

Monsieur Didier Barth indique que le Conseil communal était encore en pleine négociation sur le prix d'achat de la parcelle qu'il propose d'acheter pour un futur lotissement qui prendra corps pas avant 15 à 20 ans, mais il s'agit d'un pari sur l'avenir. Le Conseil communal n'avait pas encore toutes les réponses en mains lorsque les documents ont été adressés au Conseil général et les négociations ne se sont pas aussi bien déroulées qu'imaginé. De ce fait, le prix d'achat est à remonter à fr. 85.23/m² ce qui représente en fait un montant de fr. 60'000.- pour l'achat de cette parcelle. Vu de la commune, on peut déduire environ fr. 25'000.- de ce prix d'achat puisque la commune devrait refaire l'escalier donnant accès à ce bien-fonds ainsi qu'acheter la surface nécessaire au nouveau trottoir. Cela remmène le prix à fr. 50.-/m² vu de la commune. Monsieur Didier Barth demande alors que le prix figurant à l'article 1 de cet arrêté passe de fr. 71.02 à fr. 85.23.

Madame Silvia Robert annonce que cette modification de prix ne change rien pour le Parti démocratique indépendant qui se réjouit de l'avancé des négociations entreprises par le Conseil communal concernant l'achat de ces terrains permettant de créer le nouveau trottoir. Le Parti démocratique indépendant est également favorable à l'acquisition de l'entier du bien-fonds n°1222, ce qui à terme peut s'avérer quand-même intéressant pour de futurs projets, bien que pour l'instant, l'utilité n'est pas vraiment évidente. Le Parti démocratique indépendant invite donc le Conseil général à accepter les arrêtés proposés.

Madame Clotilde Richard indique que le Parti socialiste et libre est en accord avec les propositions du Conseil communal qui consistent à acheter l'intégralité de la parcelle concernée. En effet, la différence n'est pas énorme entre l'achat du terrain utile à la construction du trottoir plus l'accès qui peut être demandé et l'achat de la totalité du terrain. De plus, un terrain au centre du village peut certainement être utile pour le futur.

Monsieur Jean-Paul Cruchaud annonce que le Parti libéral radical se réjouit de voir enfin un projet concret qui permettra dans un délai relativement court de réaliser enfin ce trottoir qui est attendu depuis des décennies par un nombre très important de personnes dans le village. Le Parti libéral radical va également soutenir l'achat de l'intégralité de la parcelle, malgré qu'il peut paraître farfelu à l'heure actuelle d'acquérir une parcelle qui n'est pas valorisable rapidement et dans

l'instant. Il est bien évident que dans la vision d'avenir, on espère tous pouvoir constater des constructions sur cette parcelle qui seront gérées par nos successeurs et qui, dans un futur probable de concentration des terrains à bâtir à l'intérieur des localités, nous remercierons d'avoir eu l'audace d'acquérir ce terrain dans ces conditions à la période où l'on vit. Le Parti libéral radical va soutenir de ce fait ces arrêtés.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Vincent Robert** soumet l'arrêté relatif à l'achat de la surface à détacher de l'article 2502 au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

Monsieur le Président Vincent Robert soumet ensuite l'arrêté relatif à l'achat de la surface à détacher de l'article 1152 au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

Puis, **Monsieur le Président Vincent Robert** soumet l'arrêté relatif à l'achat de l'entier de la parcelle n°1222 au nouveau prix indiqué précédemment par Monsieur Didier Barth au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

Monsieur Didier Barth remercie les Conseillers généraux d'avoir accepté ces trois arrêtés. Cela va permettre au Conseil communal de continuer d'avancer sur ce projet, ce qui paraît toujours un peu long, mais il y a beaucoup d'obstacles administratifs. Grâce à la décision de ce soir, le Conseil communal pourra signer les plans jeudi prochain avec les propriétaires, puis les actes d'acquisitions seront établis plus tard avec le notaire. Mais au moins, les plans seront signés et transmis à l'Etat. Le Conseil communal espère obtenir ces plans en retour dans le courant de l'été pour pouvoir démarrer si possible début août, ou au plus tard début septembre, ces travaux encore cette année. Le Conseil communal s'attèlera aussi à la mise en soumission assez rapidement, dès que les plans sont partis, afin de tout mettre en œuvre pour réaliser les travaux cette année.

4. Nomination d'un membre à la Commission trafic et sécurité (en remplacement de M. Olivier Fahrni)

Monsieur le Président Vincent Robert appelle les chefs de groupes à faire part de leurs propositions.

Monsieur Pascal Humbert-Droz propose Monsieur Damien Benoit pour la reprise de cette place vacante.

Constatant qu'il n'y a pas d'autre proposition et que le nombre de membres à élire est égal à celui des propositions, **Monsieur le Président Vincent Robert** déclare cette élection tacite.

5. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations et des agrégations (en remplacement de M. Olivier Fahrni)

Monsieur le Président Vincent Robert appelle les chefs de groupes à faire part de leurs propositions.

Monsieur Pascal Humbert-Droz propose Monsieur Damien Benoit pour la reprise de cette place vacante.

